ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2020

RENDRE EFFECTIF LE DROIT AU LOGEMENT - (N° 2601)

Adopté

AMENDEMENT

N º CE15

présenté par
M. Cinieri, M. Cattin, M. Viry, M. Sermier, M. Jean-Claude Bouchet, M. Bony, M. Boucard et M. Vatin

---

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La solution à la crise du logement dans notre pays n’est pas d’encadrer les loyers mais de produire des logements. S’il fallait interdire les loyers excessifs, il faudrait en parallèle octroyer des réductions fiscales et/ou des subventions à ceux qui pratiquent des tarifs inférieurs à un seuil fixé plutôt que de pénaliser ceux qui le dépassent

Cet amendement propose par conséquent de supprimer cet article.